

## **Assurance vélo Belfius Insurance – Cyclis**

Ce document a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles qui se rapportent à cette assurance.

### **De quel type d'assurance s'agit-il?**

L'assurance vélo Belfius Insurance - Cyclis est un contrat d'assurance par lequel l'assureur s'engage à offrir une indemnisation en cas de vol ou de dommages matériels au véhicule assuré. Le véhicule assuré peut être tout type de vélo, électrique ou non ou un Speed Pedelec aucun de ces véhicules ne pouvant dépasser 25 km/h de manière autonome. Tout véhicule soumis à la loi relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs est exclu de cette assurance.

### **Qu'est-ce qui est assuré?**

Le vélo et les accessoires repris dans la valeur assurée sont couverts.

Garanties: l'assurance vélo Belfius Insurance - Cyclis couvre:

#### Vol

- Vol du vélo
- Dommages constatés après avoir retrouvé le vélo

#### Dégâts Matériels

- Dommages à la suite d'un accident (chute, collision...)
- Dommages occasionnés pendant le transport du vélo, y compris lors de son chargement ou de son déchargement
- Vandalisme et tentative de vol
- Incendie
- Forces de la nature

### **Qu'est-ce qui n'est pas assuré?**

- Responsabilité civile du conducteur
- Dommages corporels du conducteur
- Dommages/vol d'accessoires ou pièces qui ne sont pas inclu(e)s dans le contrat de leasing

### Sont notamment exclus:

- Sinistres intentionnels
- Sinistres lorsque le vélo est utilisé pour le transport rémunéré de personnes ou de choses
- Sinistres lorsque le vélo est donné en location

### Vol

- Vol du vélo non attaché à un point d'ancrage fixe
- Vol de pièces du vélo seules (batterie, display, chargeur exceptés)
- Vol d'accessoires ou pièces seul(e)s (GPS, panier, casque, sac...)

### Dégâts Matériels

- Dommages superficiels comme des griffes si aucun autre dommage couvert n'a été causé simultanément
- Dommages aux pneus si aucun autre dommage couvert n'a été causé simultanément
- Dommages résultant de l'usure ou d'un mauvais entretien
- Dommages aux biens transportés
- Dommages survenus lors de la participation à une compétition
- Dommages aux accessoires ou pièces seul(e)s (GPS, panier, casque, sac...)

## **Y a-t-il des restrictions de couverture?**

### Franchise Vol et Dégâts Matériels

- La franchise contractuelle de 25 euros est réglée via le budget d'entretien ou via facturation.
- Batterie : dépréciation de 20% par an sur la valeur de la batterie pour les vélos de plus de 1 an (2<sup>ième</sup> année de leasing : 20%, 3<sup>ième</sup> année : 40%).

### Couverture Vol

- Afin de prévenir le vol, nous imposons l'utilisation d'un cadenas certifié ART de catégorie 2 (ou supérieure). Si ce cadenas est un antivol de cadre (bloquant la roue arrière), il doit être utilisé en association avec un câble ou une chaîne adaptée de la même marque (acier de minimum 5,5 mm de diamètre) et qui est également ART2 certifié. Le vélo doit être attaché à un point d'ancrage fixe à l'aide du câble ou de la chaîne en acier correspondants.

## **Où suis-je couvert(e)?**

Les garanties Vol et Dégâts Matériels sont valables dans le monde entier.

## **Quelles sont mes obligations?**

- En cours de contrat, avertir Cyclis Bike Lease de toute modification concernant l'usage du véhicule, les caractéristiques du véhicule ou le preneur d'assurance.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter la survenance ou l'aggravation d'un sinistre.
- En cas de sinistre, déclarer celui-ci et ses circonstances, ses causes, l'étendue du dommage et l'identité des témoins endéans les huit jours après la survenance de celui-ci.